



Cycle " ADAPTATION AU
CHANGEMENT CLIMATIQUE"

Plan de référence et PLU d'Aureilhan



Agnès JARILLON,
Urbaniste, agence Métaphore
Arnaud DUMAYROU,
B.e.t. Verdi-ingénierie

18 juin 2019,
Dax



MÉTAPHORE
ARCHITECTURE
URBANISME
PAYSAGE



Plan de Référence et PLU D'AUREILHAN

Présentation de la démarche



1 RAPPEL DES ATTENDUS D'UN PLAN DE REFERENCE

2 RAPPEL DU VOLET HYDRAULIQUE DE LA PHASE 1 DIAGNOSTIC

3 RAPPEL DU VOLET HYDRAULIQUE DE LA PHASE 3 PROGRAMME D'ACTION

4 ARTICULATION ENTRE LE PLAN DE REFERENCE ET LE PLU D'AUREILHAN

Diapositive 72

IB1

Isabelle BACARISSE; 07/02/2011

Rappel

- Mission d'études en 2 tranches :
- 1- Plan de Référence : Agence METAPHORE en partenariat avec VERDI Ingénierie pour l'étude hydraulique
- 2- Révision du PLU : Agence METAPHORE en partenariat avec Raphaël JUN pour l'évaluation environnementale

L'OBJECTIF DU PLAN DE REFERENCE

- DEFINIR UNE STRATÉGIE D'AMENAGEMENT URBAIN ET TERRITORIAL,
- A LA LUMIERE DES ENJEUX HYDRAULIQUES,
- EN PRÉALABLE À LA DÉMARCHE DE REVISION DU PLU À MEME DE TRADUIRE REGLEMENTAIREMENT LE PROJET

L'OBJECTIF DU PLAN DE REFERENCE

- ÉTABLIR UNE PROGRAMMATION URBAINE EN MATIÈRE D'HABITAT, D'ÉQUIPEMENT PUBLIC, ET DE DIMENSIONNEMENT DES ZONES DE DÉVELOPPEMENT,
- ETABLIR DES SCÉNARIOS D'AMÉNAGEMENT DES SECTEURS DE DÉVELOPPEMENT STRATÉGIQUES ET **LES MESURES DE GESTION HYDRAULIQUE NÉCESSAIRES**,
- PROPOSER UN MAILLAGE DE LIAISONS DOUCES ET DES ACTIONS DE REQUALIFICATION DES ESPACES PUBLICS,
- ETUDIER LA FAISABILITÉ TECHNIQUE ET ÉCONOMIQUE DES ACTIONS D'AMÉNAGEMENT,
- DÉFINIR UN PHASAGE ET LES OUTILS OPÉRATIONNELS DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN
- UNE DÉMARCHE EN 3 PHASES

PHASE 1 – Diagnostic et enjeux à l'appui des 3 thématiques suivantes

- **Une approche hydraulique** car fondamental dans la gestion du territoire d'Aureilhan, conduite en partenariat avec VERDI Ingénierie
- **Une approche urbaine et fonctionnelle** (structuration, formes urbaines, bilan de la consommation foncière, fonctionnement du territoire en termes de déplacements automobiles et piétons..)
- **Une approche paysagère** (dégager les composantes identitaires, ses évolutions, ses atouts, ses points noirs appelant requalification..)
- **A l'issue se dégagent les enjeux du territoire** et des orientations pour un projet d'aménagement d'ensemble

PHASE 1 – Diagnostic hydraulique

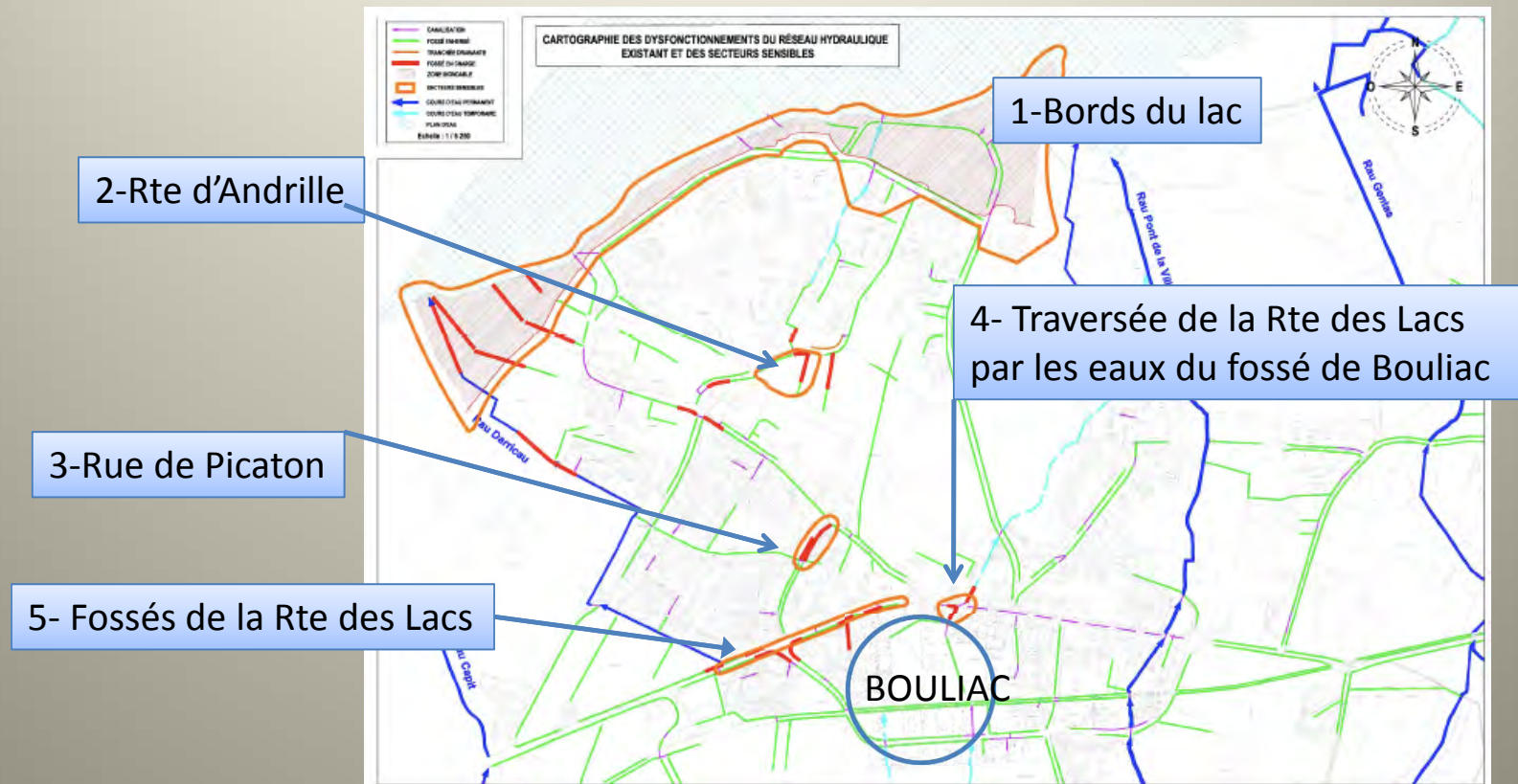
- Une conjonction de paramètres physiques (faibles pentes vers le lac, nappe sub-affleurante, niveau d'eau du lac non maîtrisé,..)
- et de paramètres humains (régression du réseau des fossés assurant l'évacuation des eaux vers le lac, imperméabilisation des sols liée à l'urbanisation, inadaptation des solutions de gestion des eaux dans les opérations d'aménagement..)
- conduit à des phénomènes récurrents d'inondation



Camping inondé, le 13/02/2014, par l'étang d'Aureilhan avec un niveau du lac à 7,25 m NGF.

PHASE 1 – Diagnostic hydraulique

Cartographie des dysfonctionnements du réseau hydraulique existant et des secteurs sensibles

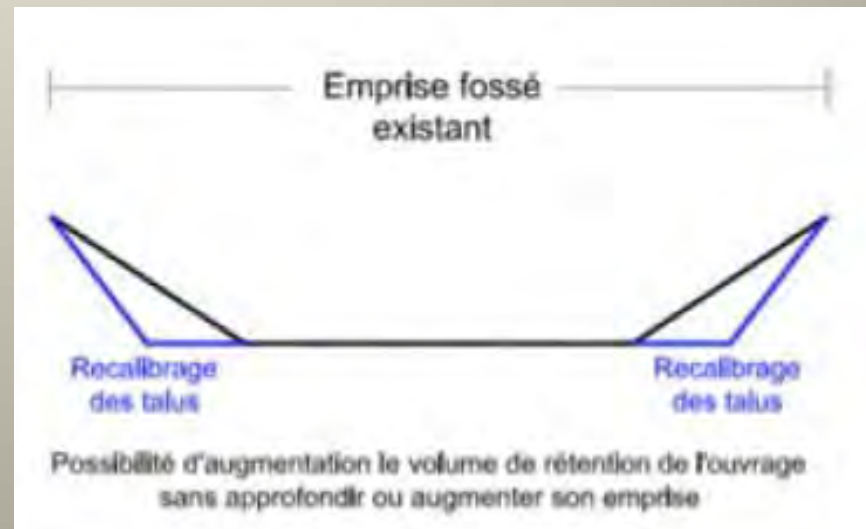


PHASE 3 – Programme d'actions

1- LES ACTIONS DE GESTION HYDRAULIQUE INDÉPENDANTES DU PLU

→ Améliorer la connaissance du réseau de drainage par une étude complémentaire de recensement plus exhaustif que ce qui a été fait dans le Plan de Référence , avec relevé topographique

→ Des conseils d'entretien : recalibrer les fossés «à vieux fond et vieux bord » afin d'augmenter le volume stocké sans approfondir



PHASE 3 – Programme d'actions

2- LES ACTIONS DE GESTION HYDRAULIQUE À TRADUIRE DANS LE REGLEMENT D'URBANISME

- Limiter l'imperméabilisation des sols (coefficient de pleine terre dans le RU, l'emprise au sol des constructions, ..)
- Améliorer l'infiltration des eaux pluviales en donnant la priorité à l'infiltration à la parcelle et en tendant vers le « zéro rejet » vers le milieu
- limiter le débit de fuite maximal à 3l/s/ha pour les nouveaux aménagements et constructions, à l'appui de la création d'ouvrages de régulation
- Conserver et redévelopper le réseau de drainage en privilégiant des systèmes de collecte de surface de type fossé

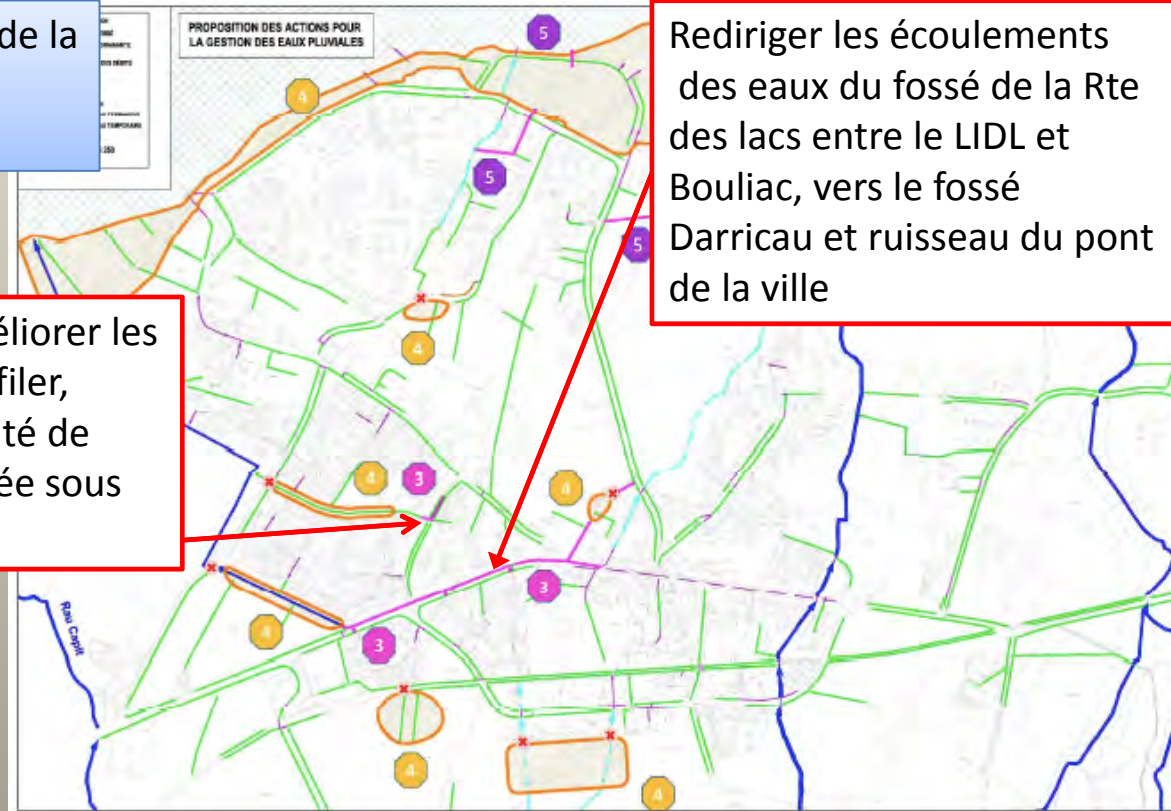
PHASE 3 – Programme d'actions

3- LES ACTIONS DE GESTION HYDRAULIQUE LIÉES À L'AMÉLIORATION DU RESEAU DE FOSSÉS

3 Amélioration de la capacité du réseau de stockage

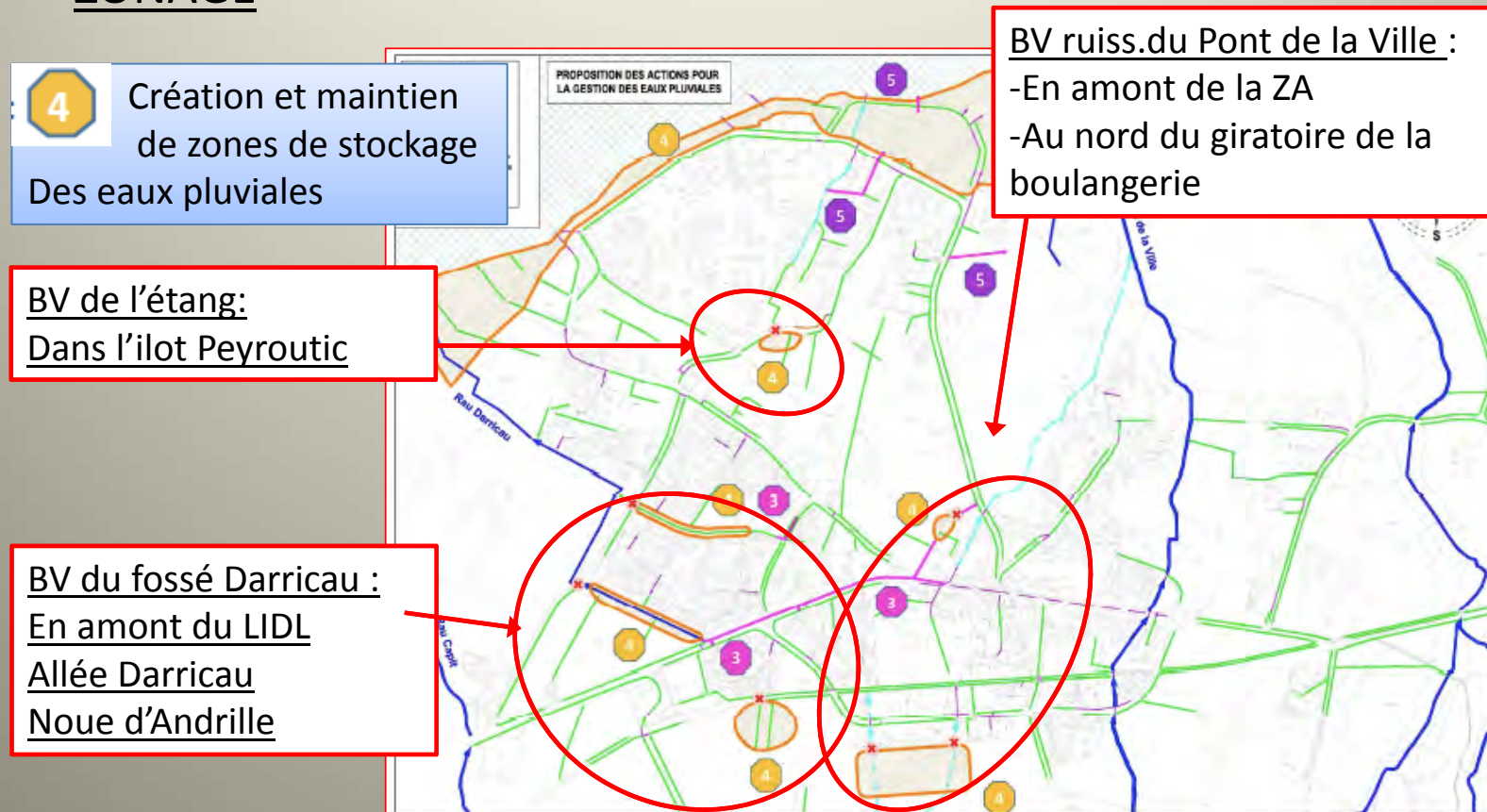
Rte de Picaton : améliorer les écoulements (reprofiler, augmenter la capacité de l'ouvrage de traversée sous chaussée,..)

Rediriger les écoulements des eaux du fossé de la Rte des lacs entre le LIDL et Bouliac, vers le fossé Darricau et ruisseau du pont de la ville



PHASE 3 – Programme d'actions

3- LES ACTIONS DE GESTION HYDRAULIQUE À TRADUIRE DANS LE ZONAGE

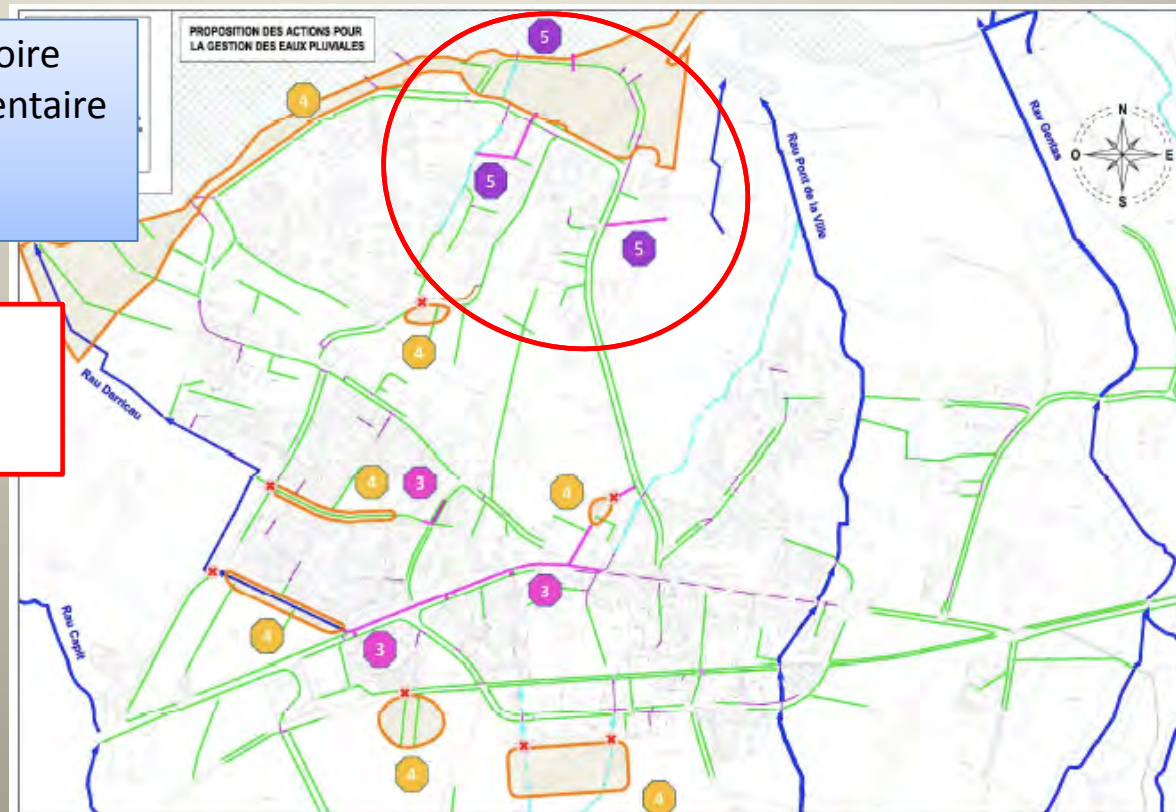


PHASE 3 – Programme d'actions

3- LES ACTIONS DE GESTION HYDRAULIQUE À TRADUIRE DANS LE ZONAGE

5 Création d'exutoire complémentaire dans la zone littorale (ER)

Objectif : améliorer l'évacuation des eaux Vers l'étang

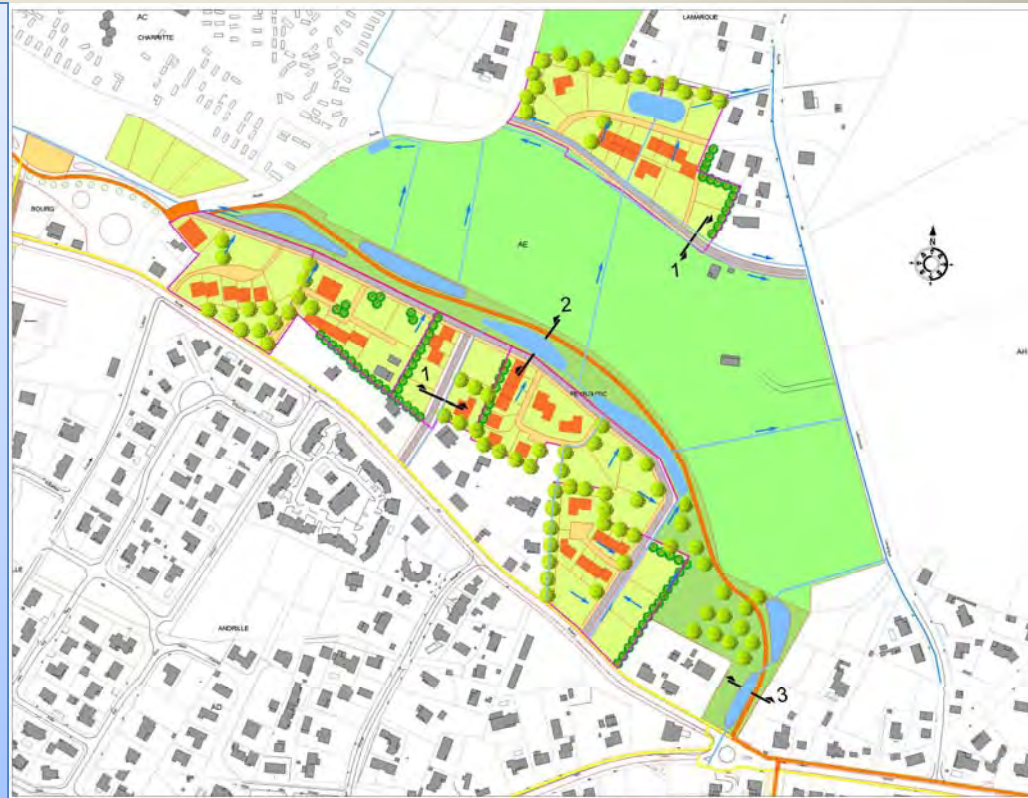


PHASE 3 – Programme d'actions

4- LES ACTIONS DE GESTION HYDRAULIQUE QUI ONT ALIMENTÉ LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ILOT PEYROUTIC

Scénario d'aménagement de l'îlot Peyroutic qui décline plusieurs dispositions :

- Principe d'une large coulée verte centrale qui permet de gérer la recomposition d'une trame bleue
- Dimensionnement et positionnement des bassins de collecte en fonction de l'étude hydraulique
- Qui permet de résoudre les dysfonctionnements de Bouliac situé en amont



Articulation Plan de Référence /PLU

1- PADD : INTRODUIRE L'ENJEU DE LA GESTION HYDRAULIQUE DANS LE PROJET AU TITRE DE LA DURABILITÉ DU DÉVELOPPEMENT URBAIN FUTUR

Le schéma d'organisation du territoire du PADD Ci-contre indique :

→ La notion de Trame Verte et Bleue à recomposer à travers l'ilot Peyroutic;

→ Les espaces de stockage des eaux pluviales à maintenir inconstructibles

La partie rédactionnelle du PADD décline les grands principes de gestion hydraulique cités précédemment

(imperméabilisation à limiter, le débit de fuite à limiter à 3l/ha, les ouvrages de régulation, préservation/reconstitution des fossés..)



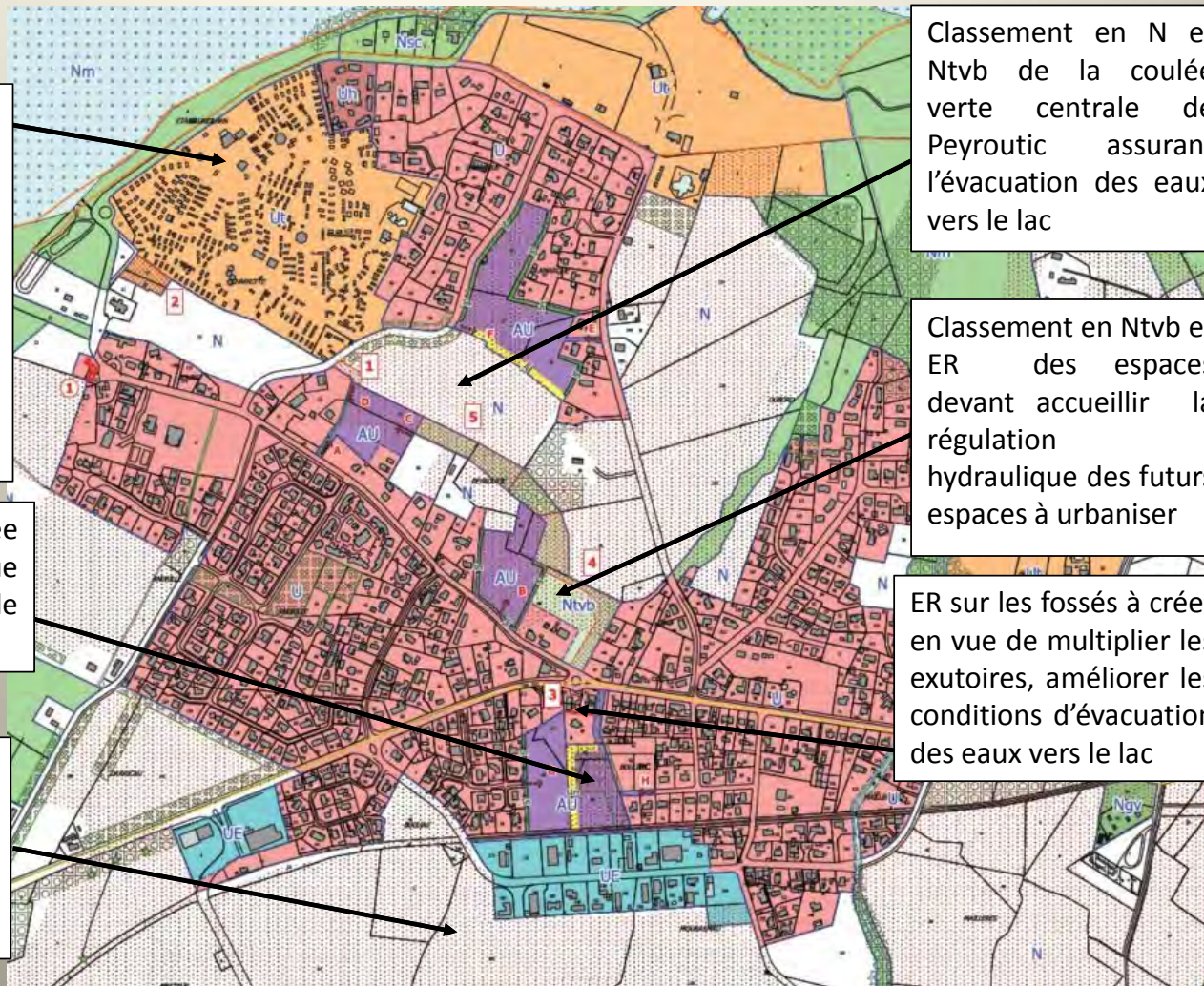
Articulation Plan de Référence /PLU

2- ZONAGE :

Identification en zone lacustre, du secteur sur lequel l'imperméabilisation des sols doit être impérativement limitée à l'existant, l'emprise au sol des constructions règlementée

Zone humide protégée pour motif écologique au titre de l'article L151-23 du CU

Classement en N inconstructible des espaces de maintien des zones de stockage des eaux pluviales



Classement en N et Ntvb de la coulée verte centrale de Peyroutic assurant l'évacuation des eaux vers le lac

Classement en Ntvb et ER des espaces devant accueillir la régulation hydraulique des futurs espaces à urbaniser

ER sur les fossés à créer en vue de multiplier les exutoires, améliorer les conditions d'évacuation des eaux vers le lac

Articulation Plan de Référence /PLU

3- ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION :

→ Sur la zone AU de Bouliac (en amont du bourg, au sud de la Rte des lacs) : afin d'imposer une gestion des EP conduisant celles ci à être redirigées vers la zone AU de Peyroutic, dont les ouvrages de régulation sont dimensionnés pour les accueillir



Articulation Plan de Référence /PLU

3- ORIENTATIONS D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION :

→ Sur la zone AU de Peyroutic : localisation et dimensionnement des bassins de régulation et du réseau de fossés qui les met en relation, dont la réalisation pourra éventuellement être rattachée au phasage défini en plusieurs tranche



Articulation Plan de Référence /PLU

4- REGLEMENT D'URBANISME:

- Limiter l'imperméabilisation des sols (coefficient de pleine terre dans le RU, l'emprise au sol des constructions, ..); à l'existant en zone littorale
- Améliorer l'infiltration des eaux pluviales en donnant la priorité à l'infiltration à la parcelle et en tendant vers le « zéro rejet » vers le milieu
- limiter le débit de fuite maximal à 3l/s/ha pour les nouveaux aménagements et constructions, à l'appui de la création d'ouvrages de régulation
- Conserver le réseau de drainage identifié sur le plan de zonage en privilégiant des systèmes de collecte de surface de type fossé